

REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>00 00 00 00 00 00</small> DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES <small>00 00 00 00 00 00</small> COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ <small>00 00 00 00 00 00</small> SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023
Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 39 Ont participé au vote : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 21-09- 2023	L'an deux mille VINGT TROIS et le VINGT HUIT SEPTEMBRE , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.
Objet : <p style="text-align: center;">OPAH</p>	ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Aude VIVES, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, René DRAGUE, Bruno GUERIN. ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Claude SIRE, Daniel ASPE a donné procuration à Johanna MESSAGER, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Christian TRIADO, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Gladys DA SILVA, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, Claire LAMY a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Jean MAURY a donné procuration à Christelle LAPASSET, Jean SERVAT a donné procuration à Roger PAILLES, Pierre SERRA a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Patrick LECROQ a donné procuration à Aude VIVES. ABSENTS EXCUSES : Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Thierry BEGUE, André ARGILES, Géraldine BOUVIER, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Nicolas BERJOAN, Françoise ELLIOTT, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Serge BOYER, Raphaël VIGIER, Marie-France MARTIN, Robert JASSEREAU.
N° d'Ordre : 242-23	
Secrétaire de Séance : Nathalie CORNET	

Le Président,

RAPPELLE à l'assemblée la délibération n°352-21 du 16 décembre 2021 relative aux crédits attribués par la communauté de communes pour l'OPAH et l'autorisant à signer la convention entre les partenaires, pour une durée de 3 ans renouvelable pour 2 années supplémentaires est établie entre la Communauté de Communes Conflent Canigó et les partenaires financiers.

INDIQUE à l'assemblée que Mesdames ROUGALLE Juliette, PERAU Marie et Monsieur BEGRAND Roger ont présenté des dossiers concernant des travaux d'amélioration énergétique, dossiers présentés par le cabinet « Soliha » chargé du suivi et de l'animation de l'opération.

PROPOSE à l'assemblée, d'attribuer (sous réserve de la décision d'attribution d'une subvention par l'Agence nationale d'Amélioration de l'Habitat) une aide forfaitaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó :

PROPRIETAIRE	Nature des travaux	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX TTC	PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Mme ROUGALLE Juliette	Travaux de maintien à domicile (propriétaire occupant)	OLETTE	11.919,32	1.000,00 €
Mme PERAU Marie	Travaux de maintien à domicile (propriétaire occupant)	PRADES	10.945,00	1.500,00
M BEGRAND Roger	Travaux de maintien à domicile (propriétaire occupant)	PRADES	3.252,45	300,00 (participation complémentaire)

RAPPELLE que selon la fiche de calcul fournie par SOLIHA, le montant des travaux retenus de M. BEGRAND Roger pour le maintien à domicile s'élève à 3.252,45 € HT. Par délibération du 29/09/2022, une aide d'un montant de 1200,00 € lui a été attribuée. Ce montant comporte une erreur de calcul. En réalité, M. BEGRAND Roger bénéficie d'une subvention de 1500,00 €. Il convient de donc de délibérer à nouveau pour lui attribuer la somme restante qui lui est due, soit 300,00 €.

DEMANDE à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ACCEPTE, conformément à la décision du Conseil Communautaire du 04 juillet 2016, d'attribuer l'aide forfaitaire intercommunale à :

PROPRIETAIRE	Nature des travaux	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX TTC	PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Mme ROUGALLE Juliette	Travaux de maintien à domicile (propriétaire occupant)	OLETTE	11.919,32	1.000,00 €
Mme PERAU Marie	Travaux de maintien à domicile (propriétaire occupant)	PRADES	10.945,00	1.500,00 €
M BEGRAND Roger	Travaux de maintien à domicile (propriétaire occupant)	PRADES	3.252,45	300,00 € (participation complémentaire)

DIT QUE les crédits ont été prévus au budget de la communauté de communes Conflent Canigó, article 20422.

AUTORISE Monsieur Le Président à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.



Le 11 octobre 2023.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.